



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis Municipal n° 38 / 2014

Crédit d'ouvrage de Prazqueron – Requalification de l'Esplanade publique

La Commission technique (ci après la Commission) composée de Messieurs Jean-Luc Mathys, Daniel Rota, Frank Vock, Christophe Guenat et Olivier Pache, président-rapporteur, s'est réunie à 4 reprises les 11, 17, 19 et 26 mars 2014 à la Maison de Commune. Monsieur Christophe Guenat était excusé à la séance du 26 mars.

Messieurs les Conseillers Municipaux Luigi Mancini et Denis Favre, présents lors de la séance du 17 mars, ont apporté des réponses à quelques 24 questions envoyées préalablement. Différents éléments ont, par la suite, été transmis par courriel.

La Commission remercie Messieurs les Conseillers Municipaux Luigi Mancini et Denis Favre ainsi que le bureau d'architecture « neuf8 » et le bureau d'ingénieurs « Schopfer et Niggli SA » pour les informations transmises ainsi que pour leur disponibilité à la renseigner et à répondre à ses questions.

Préambule :

Dans le rapport de la Commission technique traitant du préavis Municipal 29/2013 « Crédit d'étude pour l'aménagement de l'Esplanade de Prazqueron », il avait souhaité que deux variantes soient présentées ; Une variante, dite idéale, de réaménagement de la place, ainsi qu'une deuxième version simplifiée en vue de réduire les coûts. La Commission regrette que cette dernière demande n'ait pas été prise en compte.

Selon le Conseiller Municipal en charge du dossier, une seule forme de projet est présentée dans le préavis du crédit d'ouvrage car les propositions d'honoraires pour les prestations d'études, contrairement à ce qui avait été demandé, ne comprenaient pas le développement de deux variantes.

Lors de notre entretien avec les représentants de la Municipalité au sujet de ce préavis, ces derniers nous ont informés qu'ils se sont attachés avec les mandataires à développer un projet techniquement et économiquement avantageux.

La Commission s'est interrogée sur la possibilité de retarder la rénovation de la place en regard de l'évolution du complexe scolaire de Prazqueron. Cette dernière n'interviendra pas avant 7 à 10 ans. La rénovation de l'Esplanade prend donc, selon la Commission, tout son sens. Cependant, nous sommes d'avis que certaines parties, qui pourraient disparaître avec le collage, ne doivent pas être construites pour du long terme.

1. État des lieux

La Commission s'est rendue, lors de sa séance du 17 mars 2014, sur l'Esplanade afin de constater l'état actuel de la place et des différentes installations.

Les points décrits dans le préavis municipal 38 / 2014 correspondent à la réalité. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux techniques tels que la mise en séparatif des eaux côté nord-ouest de la place et la remise en état des canalisations. Le drainage actuel n'est plus efficace et ce problème doit impérativement être traité. De même, la sculpture en acier Corten de l'artiste André Tommasini, que la Commune a achetée et doit maintenir, mérite une rénovation.

2. Projet

Les travaux mentionnés dans le préavis ne nécessitent pas d'être mis à l'enquête publique. Toutefois, la Municipalité va l'y soumettre, dans un souci de transparence.

L'accès à la nouvelle place depuis le parking situé au nord, actuellement provisoire, sera pérennisé. Le choix du matériau pour ce chemin est encore ouvert mais, au vu de la topographie du talus, il ne sera pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Les rampes du Complexe communal situées à proximité garantissent l'accès à l'Esplanade à chacun depuis les différents parkings existants.

Le choix de dalles en béton nous semble approprié. L'épaisseur de quelques 25 centimètres de ces dernières assurera leur durabilité. Ce revêtement nous a été décrit comme antidérapant, résistant au sel de déneigement ainsi qu'au passage d'une lame à neige, et supportant le passage de véhicules lourds, tels que des camions de livraisons par exemple. Il n'a en revanche pas de propriétés particulières contre les salissures. Suivant l'utilisation de l'Esplanade, des protections adaptées devront être mises en place par les utilisateurs.

Si les dalles ne nécessiteront aucun entretien, les joints eux auront une durée de vie estimée entre 10 et 15 ans. Leur remplacement coûtera approximativement entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.-.

Les luminaires prévus fourniront un éclairage décoratif et de balisage uniquement. Lors de manifestations importantes, un éclairage provisoire adapté pourra être installé à partir des différents tableaux électriques prévus. Nous relevons que la disposition des tableaux de prises supplémentaires offrira une utilisation modulable.

La résonance sur l'Esplanade et les impacts sonores pour le voisinage seront identiques à ceux de la place actuelle. Nous ne tenons ici pas compte de la fréquence d'utilisation que nous souhaitons voir augmenter.

Lors de températures élevées, la chaleur sera emmagasinée durant la journée et restituée la nuit. La masse des dalles proposées permettra ce déphasage, ce qui représente un avantage par rapport au sol actuel. En revanche aucune protection solaire n'est prévue. Une solution envisageable serait de prévoir l'implantation de points de fixations dans le sol, permettant ainsi l'installation de parasols ou de mâts pour voilages. La Commission préconise également une arborisation de la partie ouest de la place.

La fontaine, actuellement en contrebas de la place, est prévue d'être rénovée et déplacée dans l'angle nord-ouest de l'Esplanade. La Commission considère qu'elle n'est pas intégrée ni mise en valeur dans ce contexte. Nous souhaitons qu'elle soit insérée dans un espace ayant un esprit architectural de son époque. Les bassins pourraient être conservés et installés ultérieurement, par exemple au Ch. du Village ou sur la future place de la gare (Ch. de la Source 4). C'est pourquoi nous déposons l'amendement suivant :

Amendement 1

La fontaine est démontée et conservée en attendant une autre affectation. Sa restauration n'est pas entreprise dans le cadre de ce préavis.

Le montant du préavis 38 / 2014 est diminué de CHF 44'000.-, correspondant aux postes CFC 413.6 et 445 du devis général

Les garages préfabriqués situés à l'ouest de la place servent actuellement au rangement de matériel d'exploitation, d'outils et de machines. A terme, ces locaux devraient être prévus dans la nouvelle école ou un autre lieu. Dans le projet du préavis, il est prévu de dissimuler ces constructions en béton avec des lames en aluminium anodisé dans les teintes du faux-plafond extérieur de la salle polyvalente. Le futur éco point est prévu immédiatement contre les garages.

Cette solution n'est, aux yeux de la Commission, pas la plus adaptée. En effet, le camouflage qu'il est prévu d'installer contre les garages nous semble être une solution disproportionnée, de par sa grande durée de vie en regard à celle envisagée de ces garages inesthétiques. De plus, le maintien de ces constructions ne s'intègre plus dans le concept d'architecture.

Nous pensons qu'il est judicieux de supprimer ces garages et de positionner l'éco point au plus proche de la salle de gymnastique, à proximité immédiate du passage couvert. L'ensemble salle polyvalente, salle de gymnastique et Esplanade s'en trouverait alors clairement délimité, quelque soient les travaux entrepris ultérieurement pour le collège. En lieu et place des garages, la Commission préconise l'implantation de verdure et l'arborisation de cette zone. C'est pourquoi, nous déposons l'amendement suivant :

Amendement 2

**Suppression de l'habillage en lames d'aluminium des garages.
Ces derniers sont ôtés de l'Esplanade et l'emplacement de l'éco point est redéfini.**

Le montant du préavis 38 / 2014 est diminué de CHF 20'000.-, soustraits au poste CFC 415.2 du devis général

Des mâts pour oriflammes sont prévus d'être installés le long du mur jouxtant la rampe actuelle. L'avis de la Commission est que ces mâts ainsi que le mur existant (côté salle polyvalente) occupent inutilement de la place sur l'Esplanade. Nous recommandons de supprimer le mur entre les mâts et la salle polyvalente, d'installer les oriflammes sur le mur restant côté ouest, ou de les remplacer par des porte-drapeaux installés en façade ouest de la salle polyvalente.

3. Conclusions

Sur la base des éléments cités la Commission technique, à l'unanimité de ses membres vous propose, Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

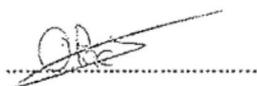
LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis Municipal n°38 / 2014, adopté en séance du 24 février 2014
- ouï le rapport de la Commission technique
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accepter le Préavis municipal N°38 / 2014 amendé ;
- d'accorder le crédit d'ouvrage de Prazqueron pour la requalification de l'esplanade publique de CHF 839'500.- ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, par recours à l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

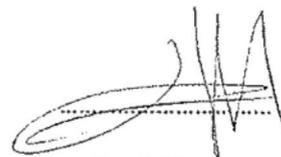
Romanel-sur-Lausanne, le 29 mars 2014



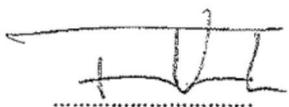
Olivier Pache
(Président / rapporteur)



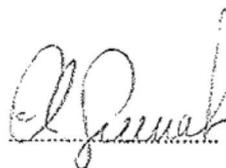
Jean-Luc Mathys



Daniel Rota



Frank Vock



Christophe Guenat